



CONSEILLERS AUX DÉCIDEURS LOCAUX

CARRÉMENT DÉCONNECTÉS DU LOCAL



3 octobre 2019

La DGFIP lance une nouvelle campagne pour « apprécier la qualité des prestations assurées par la DGFIP au profit des collectivités locales en matière de conseil financier et fiscal ».

Les comptables publics SPL sont ainsi invités à adresser à leurs ordonnateurs, « lors de la présentation d'une analyse financière » un chemin d'accès permettant d'ouvrir un questionnaire.

Le hasard faisant bien les choses, c'est en effet **en pleine promotion du Nouveau Réseau de Proximité (NRP)** et de la trouvaille emblématique du « Conseiller » **que cette enquête arrive.**

L'enquête est de surcroît très restrictive puisque la notion de conseil s'y trouve circonscrite aux seules analyses financières ou simulations sur la fiscalité directe locale.

Il est aussi une **dimension trop souvent négligée du rôle de conseil** assurée par les trésoreries : le conseil de proximité, réalisé par le comptable mais aussi par les agents à destination des élus : conseil budgétaire, comptable, fiscal et financier, rectification d'une mauvaise imputation d'un titre de recette ou d'un mandat, éligibilité ou non d'une dépense à une subvention, ...

La DGFIP, éprouve subitement le besoin de connaître le degré de satisfaction des élus locaux par rapport au service rendu. C'est un comble alors que **les élus locaux, en nombre, protestent vivement contre le plan Darmanin, soutiennent les actions des personnels, sont présents dans les manifestations et votent des délibérations** pour exiger le maintien de la Trésorerie. Ces réactions des élus constituent autant d'indicateurs de satisfaction.

Pourquoi la DGFIP a-t-elle choisi de les interroger maintenant ?

Dans l'espoir de pouvoir utiliser leurs réponses pour les mettre en contradiction avec leurs actions de protestation ? Pour tenter de leur faire passer la pilule du Conseiller aux décideurs locaux (CDL) ? Pour **tenter de leur faire croire qu'on s'intéresse à ce qu'ils souhaitent et que la qualité du service serait l'objectif central de la réforme Darmanin ?**

Au contraire, le **futur Carrément Déconnecté du Local (CDL)** sera estampillé conseiller en matière noble (analyses financières, simulations fiscales etc...) mais il ne faudra pas compter sur lui pour régler le quotidien puisqu'il n'aura **pas en charge la gestion !** Que vaudront ces conseils aux assemblées délibérantes sur la gestion placée sous la responsabilité d'un comptable ? Qu'apporterait-il de plus en l'état qu'un chargé de clientèle d'un cabinet de conseil privé ?

Si le but de cette enquête était de promouvoir le CDL, c'est raté !

F.O.-DGFIP affirme que cette scission des missions de conseil et de gestion serait **une aberration.** Tous les acteurs de terrain (élus, comptables publics) vous le diront : **toute démarche de conseil s'appuie de façon contemporaine sur la réalisation d'actes de gestion.** C'est une séparation artificielle que la DGFIP crée qui débouchera sur une invraisemblable usine à gaz.

C'est donc pour la promouvoir que la DGFIP, contre les démonstrations de satisfactions que les élus apportent tous les jours, déploie des trésors de persuasion pour convaincre les comptables de s'y engouffrer et les collectivités d'y adhérer. **Mais que diable iraient-ils faire dans cette galère !**

ÉLUS, COMPTABLES, AGENTS :

**TOUS UNIS POUR
LE RETRAIT DU PLAN DARMANIN**